

## NOTE DU 21 JUILLET 2008

- 5<sup>ème</sup> risque : le rapport d'étape du Sénat
- Reconnaissance de la méthode « l'humanité »
- Innovation : un « *village générations* » près de Dijon
- Vient de paraître
- A voir

### ➤ 5<sup>ème</sup> risque : le rapport d'étape du Sénat

La mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque, que préside Philippe Marini (UMP - Oise) et dont le rapporteur est Alain Vasselle (UMP - Oise), a adopté, mardi 8 juillet, son rapport d'étape. En voici les grandes lignes publiées :

#### 1. Un effort plus équitable en direction des bénéficiaires de l'APA à domicile

- Relever les plafonds d'aide de façon ciblée pour les personnes isolées et les patients atteints de maladies neurodégénératives (comprenant une aide accrue aux aidants de patients atteints d'Alzheimer)
- Permettre une revalorisation des plans d'aide
- Améliorer la grille Aggir pour parvenir à un usage uniforme de cet outil sur tout le territoire et mieux prendre en compte la spécificité des maladies neurodégénératives. A défaut, adopter un autre outil.
- Solliciter les patrimoines les plus élevés par le choix offert à l'entrée en dépendance entre une APA à 50% ou une prise de gage de 20.000 euros au maximum sur la fraction du patrimoine dépassant un seuil déterminé (seuil à fixer à partir de 150.000 euros)

#### 2. Un reste à charge maîtrisé et une dépense plus efficace en établissements d'hébergement

- Transférer les dépenses d'animation service social et une part accrue des charges de personnels d'entretien du tarif hébergement sur le tarif dépendance ; alléger le tarif dépendance de la part des charges d'aides-soignants qui lui incombent pour les reporter sur le tarif soins (diminution de près de 200 euros du reste à charge pour les familles ; opération neutre pour les départements ; transfert d'un milliard d'euros de charges nouvelles sur l'assurance maladie)
- Etablir une échelle dégressive de versement de l'APA en établissement
- Accroître l'efficacité de la dépense de soins en établissement en agissant dans trois directions principales : la généralisation des forfaits globaux, la résorption des écarts de coûts par la mise en place d'une convergence des tarifs soins (gain potentiel de 350 millions d'euros), la reconversion de lits de court séjour en lits d'Ehpad (gain potentiel de 200 à 300 millions d'euros)
- Mettre en place des référentiels de coûts d'hébergement et rendre ces référentiels opposables, afin de garantir que la diminution du reste à charge bénéficiera bien aux bénéficiaires et à leurs familles
- Réallouer pour partie au secteur médico-social, dans la transparence, les ressources de CSG correspondant aux excédents à venir de la branche Famille (4 milliards d'euros en 2012)

#### 3. Une articulation à définir entre le socle solidaire et l'étage de financement assurantiel

- Instituer un processus conjoint administrations publiques/assureurs pour le déclenchement des prestations en cas de dépendance
- Garantir la « portabilité » des contrats pour les souscripteurs qui souhaiteraient changer d'assureurs
- Permettre la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires dépendance sur un contrat épargne retraite, dans les mêmes conditions que les cotisations de base aux régimes d'épargne (PERP)
- Ouvrir la possibilité de convertir des contrats d'assurance-vie en contrats dépendance, sans que cette transformation ne soit considérée comme une novation fiscale, c'est-à-dire sans coût ou pénalité pour l'assuré
- Réfléchir au développement de mécanismes facilitant pour les personnes à bas ou moyens revenus la souscription, sur une base volontaire, d'un contrat de prévoyance

#### 4. Une gouvernance à renforcer et à simplifier

- Etablir un partage à égalité Etat (CNSA) / Départements pour le financement de l'APA
- Modifier les critères de péréquation pour la répartition de l'enveloppe d'APA afin de garantir une approche plus juste de la charge objective pour les départements (suppression de la référence au RMI ; institution d'un critère de revenu des ménages)
- Créer un conseil d'administration de la CNSA dans lequel seraient représentés l'Etat et les départements ; associer les assureurs dans le cadre d'un comité spécifique
- Prévoir l'élaboration conjointe des PRIAC par les départements et les futures ARS au travers d'une structure de concertation
- Expérimenter, sur une base volontaire, une gestion déléguée aux départements des crédits d'assurance-maladie des Ehpad

## ➤ Reconnaissance de la méthode « l'Humanitude »

L'Humanitude fait du bien, c'est prouvé !

**La Méthodologie de soin Gineste-Marescotti, dite « Humanitude » est une réponse concrète et opérationnelle pour accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. "L'Humanitude fait du bien, c'est prouvé" titrait le Parisien ce 19 juin 2008.**

**Une récente étude, menée auprès de 111 personnes âgées de 67 à 101 ans, résidant en d'EHPAD et présentant une démence de type Alzheimer, a permis d'observer les modifications de comportement d'agitation de ces personnes lors de toilettes réalisées au cours d'une formation à la Méthodologie de soin Gineste-Marescotti.**

**Les résultats montrent que 83% des soins habituellement difficiles sont améliorés de façon importante, voire très importante lorsqu'ils sont effectués selon la Méthodologie, objectivant ainsi des bénéfices tant pour les patients que pour les soignants.**

**Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la Solidarité, lors de son intervention le 19 juin, au colloque sur les approches non-médicamenteuses de la maladie d'Alzheimer est venue affirmer que la "Méthodologie de soins Gineste-Marescotti, participait à la bientraitance "Il est temps que la France fasse preuve d'ouverture et de bon sens".**

Pour télécharger l'article du Parisien, cliquez sur le lien suivant :

[http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/article\\_leparisien\\_190608.pdf](http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/article_leparisien_190608.pdf)

(Source ; Agevillage, lettre aux professionnels N°375 du 23 Juin 2008)

## ➤ Innovation : un « village générations » près de Dijon

**Depuis 2002, le village Générations, dans n quartier de Sainte Appolinaire, près de Dijon, est la preuve vivante que des utopies se concrétisent. Collectivités locales, Office HLM, Fedossad, association de services à domicile et gestion d'établissements ont allié leurs forces et leurs compétences pour créer et faire vivre le village de leur rêve.**



Le rêve est sorti de la tête d'hommes qui ont décidé de le voir se réaliser. L'ambition était de créer un espace où les solidarités naturelles pourraient s'exercer. Ainsi, le Village Générations cultive le « vivre ensemble » toutes générations confondues, quel que soit l'éventuel handicap. Dans ce village "l'art de vivre bourguignon s'incarne", précise Pierre-Henri Daure, directeur de la FEDOSSAD.

**Le projet a demandé du temps** : cinq années n'ont pas été de trop pour analyser les réalisations des acteurs afin d'imaginer leur implantation dans un village (domiciles protégés pour les malades Alzheimer au sein de la ville, petites unités de vie,...); rassembler financeurs et concepteurs (architectes, maîtres d'œuvre, d'ouvrage); imaginer avec les citoyens (aînés, parents d'élèves...) la vie future du village Générations.

**Le village-Générations de Sainte Appolinaire**, dans la proche banlieue dijonnaise s'étend sur 1,2 hectare. Il comprend :

76 logements sociaux pour tous les âges (personnes âgées, familles avec enfants de moins de cinq ans). Les familles choisissent souvent ensuite des logements plus grands ou des pavillons. Les logements sont adaptés aux handicaps possibles. Des équipements d'interphonie permettent la communication entre les appartements et avec les services sociaux.

des services petite enfance, halte garderie ;

des petites unités de vie pour personnes âgées, malades, handicapées ;

un restaurant scolaire pour les écoles du village

une salle de quartier, qui propose et accueille animations, fêtes, colloques, conférences;

un point accueil service où une animatrice initie des programmes d'activités, informe et parfois joue le médiateur en cas de différends ;

une ludothèque recelant plus de 900 jeux pour tous les âges

un accueil de jour pour personnes âgées ouvert avec le soutien de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité.

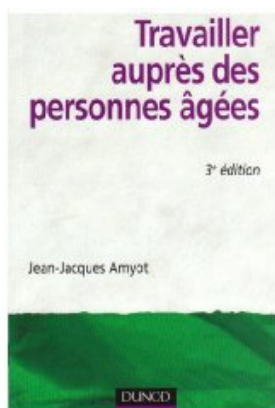


**Voir l'interview de Pierre-Henri Daure** réalisé dans le cadre du colloque sur les approches non médicamenteuses de la maladie d'Alzheimer des 19 et 20 juin 2008, à Paris : **Des petites unités de vie au sein d'un espace intergénérationnel** en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.dailymotion.com/video/x5yo8l\\_pierrehenri-daure-directeur-de-la-f\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x5yo8l_pierrehenri-daure-directeur-de-la-f_news)

(Source : Agevillage lettre aux familles N°576 du 30 Juin 2008)

➤ Vient de paraître



**Travailler auprès des personnes âgées**, ouvrage de J.J. Amyot, psychosociologue, entièrement revu pour sa 3ème édition, propose une lecture transversale des connaissances gérontologiques dans leur pluridisciplinarité et une approche synoptique des acteurs des structures et des enjeux.

**L'auteur analyse**

- le vieillissement : aspect démographique, théories, représentations sociales, place des personnes âgées dans les sociétés traditionnelles ;
- l'environnement professionnel : dispositifs de coordination, habitat et logement, soutien à domicile, solutions alternatives, établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- la vie sociale : animation en institution et en milieu ouvert, solidarité et qualité de vie ;
- l'éthique : droit au choix et au risque, maltraitance
- les pratiques professionnelles : métiers, formations, travail en équipes, risques d'épuisement professionnel.

Jean-Jacques Amyot, psychosociologue, chargé de cours à l'université de Bordeaux 2-Victor Segalen, est directeur de l'Office aquitain de recherches d'études et d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées (OAREIL)

**Travailler auprès des personnes âgées**, coll. Action sociale, Dunod, 2008, 33 €



**« La Vie » incite et invite à se poser 10 questions relatives aux droits des malades et à la fin de vie**

La loi Leonetti, votée le 22 avril 2005 reste mal connue. Pour faire connaître l'essentiel de son contenu, l'hebdomadaire "La vie", avec le soutien de la Fédération des établissements hospitaliers d'aide à la personne -Fehap-, l'espace éthique de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et la Fédération hospitalière de France -FHF- édite un petit livret qui précise les principes de la loi.

**Les personnes majeures, confrontées à la fin de vie, hors situation d'urgence, sont concernées** par la loi Leonetti. En voici les principes fondateurs :

- l'acharnement thérapeutique est illégal,
- le malade a le droit de refuser un traitement,
- le médecin doit tout mettre en oeuvre pour soulager la douleur,
- chacun peut exprimer par avance ses souhaits pour organiser ses derniers moments

**Ainsi, "La Vie", incite et invite à se poser 10 questions.**

- Comment être sûr qu'on va respecter vos volontés
- Pourquoi désigner une personne de confiance ?
- Comment et pourquoi écrire des "directives anticipées" ?
- Qui décide de ce qui est ou pas acharnement thérapeutique ?
- La sédation : quand, comment et pourquoi ?
- Que se passe-t-il après l'arrêt des traitements considérés comme déraisonnables ?
- Et après l'arrêt de l'alimentation ou du respirateur artificiels ?
- Quel recours a le malade ou sa famille si le médecin refuse de les écouter ?
- Et si vous êtes soigné à la maison ?

Télécharger le document en cliquant sur le lien suivant :

<http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/Droits%20des%20malades%20et%20fin%20de%20vie.pdf>



**Murs porteurs : Miou-Miou et Charles Berling accompagnent leur mère malade Alzheimer**

**Ce premier film de Cyril Gelbat raconte comment Miou-Miou et Charles Berling vont accompagner leur mère qui vieillit et dont la mémoire s'estompe.**

L'auteur Cyril Gelbat, 30 ans, a perdu récemment sa grand-mère. Il a fait appel à ces deux comédiens reconnus pour exprimer les difficultés d'être, les non-dits, les sentiments paradoxaux des aidants familiaux.

Le film se positionne dans la vie quotidienne. On vit avec ces deux enfants, qui doivent conjuguer leurs histoires personnelles avec le quotidien de la maladie de leur mère.

Le thème central est la transmission, d'autant que la vieille dame est juive et a survécu à la shoah.

Découvrez la bande annonce en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.cinefil.com/film/les-murs-porteurs/bande-annonce?player=cam>